

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 28 février 2011 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 22 février 2011 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Brolquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

Absents excusés : Mme Guillaume, Mme Vallaud Belkacem, M. Turcas, Mme Balas, Mme Faurie Gauthier, M. Lebuhotel, M. Royer, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Hajri, M. Corazzol, M. Havard, Mme de Lavernée, M. Rudigoz, Mme Gleize, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, Mme Vallaud-Belkacem, M. Turcas, Mme Balas, Mme Faurie Gauthier, M. Lebuhotel, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Brugnera, Mme Condemine, Mme Frih, Mme Haguénauer, M. Huguet, M. Julien-Laferrière, M. Maleski, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, M. Brumm, M. Arrue, M. Braillard, M. Flaconnèche, Mme Nachury, Mme Dognin-Sauze, Mme Roure, Mme Pesson.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011 paru au Bulletin Municipal Officiel du 14 février 2011. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Hommage à Mme Guylaine Gouzou-Testud

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je souhaite en ce début de séance du Conseil municipal, rendre hommage à notre Collègue Guylaine Gouzou-Testud. Je voudrais saluer son mari, Jean-Louis, ses enfants, Calixte, Léa, Adrien, sa sœur Nathalie. J'avais écrit –parce qu'il m'arrive d'écrire- je vous lis le premier paragraphe : « La vie de nos assemblées et les débats qui les animent, les oppositions que nous pouvons avoir, nous font parfois oublier l'essentiel, siègent, Madame d'Anglejan, sur les bancs de ce Conseil municipal, des femmes et des hommes avec leur vulnérabilité humaine. On peut oublier parfois leurs inquiétudes, leur stress, leur angoisse, on peut tout simplement oublier qu'ils sont mortels. »

Alors ce serait, Madame d'Anglejan, faire que, la politique politicienne ait broyé en nous toute sensibilité humaine ! Ce n'est pas, je pense, sur la plupart de ces bancs, le cas !

Notre Collègue, Guylaine Gouzou-Testud, est décédée dans la nuit du 20 au 21 janvier dernier, après un coma d'un mois. C'est alors qu'elle préparait la veillée de Noël, qu'elle est brusquement tombée, frappée par ce que nos collègues médecins appellent « un infarctus massif », un de ceux qui ne prévient pas.

Lorsque Jean-Louis, son mari, m'a fait transmettre l'information dans cette soirée, j'en suis resté abasourdi, parce que Guylaine était pour moi, elle était je pense pour toutes celles et tous ceux qui la connaissaient, l'image même de la vie. Et quand je pense à elle encore aujourd'hui, ce dont je me souviens, c'est du rire dont elle ponctuait régulièrement ses discussions. Oui, Guylaine aimait la vie, elle savait instiller autour d'elle une joie de vivre, un sens de l'amitié, une fraternité vraie. Celles et ceux qui se sont rendus à ses obsèques, sur tous ces bancs, ont pu retrouver dans les portraits qu'en ont fait ses amis, sa personnalité, celle d'une femme authentique. Cette passion de vivre qui

l'animait, l'avait amenée à s'engager derrière Gilles Buna, en politique. Elle avait donc partagé le combat que nous avons commencé à mener ensemble avec Gilles pour gagner Lyon. En 1995, Guylaine n'avait pas été de cette victoire, où nous avons déjà gagné trois arrondissements. Cela ne l'avait pas empêché de poursuivre avec nous.

En 2001, nous avons gagné et elle était devenue Adjointe. C'est à l'épreuve des responsabilités, que les femmes et les hommes se révèlent. Certains trébuchent, incapables de passer à l'action. D'autres s'y révèlent : Guylaine Gouzou-Testud a été de ceux-là. Sa Délégation était modeste, elle l'a sublimée ! Elle, dont l'engagement avait été d'abord de protestation et d'indignation, se révélait femme de réalisation.

En quelques années, elle installa le commerce équitable et durable, comme une donnée essentielle du renouvellement de nos modes de consommation et de production. Elle créa le Label « Lyon Ville équitable et durable ». Elle voulait ainsi inscrire dans la réalité, les idées qui étaient les siennes, celles d'un monde plus solidaire, celle d'un monde où le développement humain rimerait avec la préservation du lendemain. Mais, parce qu'elle avait du développement durable, une vision longue, elle n'hésitait pas à jouer sur tous les leviers pouvant contribuer à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Sans dresser de liste exhaustive, j'évoquerai son travail pour l'insertion des clauses sociales et environnementales dans nos marchés de commandes publiques : n'est-ce pas Nicole Gay ? Pour le développement des jardins partagés, ou encore pour la multiplication des lieux de livraison favorisant les circuits courts entre producteurs et consommateurs de notre région.

C'est à elle que l'on doit également l'opération menée avec les Toques blanches lyonnaises, incitant les restaurants de notre ville à utiliser des produits bio, issus de l'agriculture régionale et du commerce équitable. Au fond, ce qu'a réussi Guylaine, c'est à créer des cercles vertueux, en fédérant toutes les énergies positives et en faisant que l'exemplarité de nos politiques publiques soit un levier pour l'ensemble des acteurs de notre économie.

En cela, elle a su faire de Lyon, une ville où s'inventent de nouveaux modes économiques responsables, capables de répondre aux grands défis de notre temps, celui du développement, et celui du maintien de nos grands équilibres sociaux et environnementaux. « L'impossible, nous ne l'atteignons pas, mais il doit nous servir de lanterne pour éclairer l'avenir », écrivait René Char, cet écrivain qu'elle appréciait tant.

Nous n'oublierons pas Guylaine, son esprit va continuer d'inspirer notre action au service de cet humanisme, qui est à la base même de notre modèle lyonnais et qu'elle incarnait si bien.

En sa mémoire, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(L'Assemblée debout observe une minute de silence.)

Merci beaucoup.

Madame Rivoire, vous voulez dire deux mots ?

Mme RIVOIRE Françoise : Oui, merci Monsieur le Maire : Guylaine, Adjointe au Développement durable, à l'Economie sociale et solidaire et au Commerce équitable, Guylaine était d'abord une femme de conviction.

Son engagement politique fut précoce et continu. Dès le funeste 11 septembre 1973, elle manifeste contre l'écrasement par les forces militaires Pinochet de République chilienne, une des rares démocraties de ce continent à l'époque, dont les citoyens avaient porté au pouvoir un homme remarquable, Salvador Allende. Elle avait tout juste 15 ans.

Lyonnaise, fervente militante de la Croix-Rousse, elle a toujours eu à cœur de défendre les droits des femmes, la parité, l'écologie et la liberté. Dès 16 ans, elle rejoignait les femmes qui luttèrent pour la libre disposition de leur corps, qui luttèrent pour le droit à l'avortement et l'accès à une contraception libre.

Résolument ancrée dans les valeurs de gauche, ancienne militante d'un petit groupe autogestionnaire, elle rejoint les Verts et y incarne les valeurs du féminisme.

Libertaire, Guylaine Gouzou-Testud est une proche de Dominique Voynet, une historique de la fondation des Verts, auxquels elle a apporté une vision différente et novatrice et auxquels elle a donné beaucoup de son temps disponible pour leur développement.

C'est avec enthousiasme encore qu'elle a accueilli les résultats électoraux d'Europe Ecologie et c'est toujours avec enthousiasme qu'elle a participé à la fondation d'Europe Ecologie Les Verts.

Forte de ses multiples expériences associatives et militantes, elle a su porter avec force les valeurs de l'écologie et plus précisément de l'économie sociale et solidaire au sein de la Ville de Lyon depuis 2001 en tant qu'Adjointe.

En développant une approche humaine et visionnaire de la politique, Guylaine a ainsi insufflé à Lyon des projets dont nous sommes toutes et tous fiers et qui participent à la qualité de vie de notre ville : l'auto partage, la refonte de la commande publique en incluant des clauses sociales et environnementales, la Charte du bois pour protéger nos forêts, le développement des jardins partagés, la structuration du réseau des circuits courts, la création d'épicerie solidaire, l'aide au développement du commerce équitable.

La création du label « Lyon, Ville Equitable et Durable » est une fierté que nous devons à Guylaine, qui a ainsi marqué notre ville de son empreinte. Durablement... »

Nous tenons à rappeler ici, les objectifs qu'elle fixait pour Lyon et donc pour son action dans son intervention en mai dernier dans cette même enceinte.

La montée en puissance des préoccupations éthiques, sociales ou écologiques, est sans conteste l'une des tendances marquantes de la dernière décennie dans la sphère de la consommation.

A Lyon comme ailleurs, la consommation responsable ne touche qu'une tranche restreinte de la population, généralement déjà sensibilisée à ces problématiques. L'enjeu actuel est donc d'aller vers une démocratisation de la consommation responsable en cherchant à :

- diversifier les publics bénéficiaires des actions de sensibilisation à la consommation responsable en touchant notamment les plus jeunes, vivier de futurs consommateurs, et les publics en situation de précarité,
- développer la connaissance de l'offre et la demande de consommation responsable dans des lieux encore peu engagés.

Avec le titre de « Territoire de commerce équitable » et le lancement d'un label « Lyon, ville équitable et durable » l'engagement de la Ville de Lyon en faveur d'une consommation durable et raisonnée a pris davantage d'ampleur et une dimension européenne. Ces initiatives contribuent à identifier les dynamiques du territoire et à sensibiliser toujours plus les Lyonnais.

Nous lui rendons aujourd'hui hommage pour son engagement, pour sa sensibilité et pour son humanisme. Nous nous efforcerons d'être visionnaires comme elle a su l'être.

Nous voulons poursuivre ses rêves, et les combats qu'elle a menés pour la liberté, le droit des femmes, le développement d'une économie plus sociale, plus humaine et plus solidaire.

Adieu Guylaine, tu resteras dans nos cœurs.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai été un peu longue, mais je crois qu'elle méritait cela.

M. LE MAIRE : Merci Madame Rivoire.

Mesdames et Messieurs, nous allons commencer notre séance de Conseil municipal.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 21 février 2011.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Installation en qualité de Conseillers municipaux de MM. Guy Corazzol en remplacement de Sylvie Pierron et David Kimelfeld en remplacement de Guylaine Gouzou-Testud

M. LE MAIRE : Je procède maintenant à l'installation de deux nouveaux collègues, M. Guy Corazzol qui va remplacer Sylvie Pierron qui pour des raisons professionnelles ne pouvait plus être membre de notre Conseil municipal, et M. David Kimelfeld qui remplace notre collègue Guylaine Gouzou-Testud.

Je sais qu'entre Guylaine et David les relations étaient fortes.

Hommage de M. Képénékian à M. Jean-Jacques Lerrant, décédé

M. LE MAIRE : Avant de commencer véritablement notre Conseil municipal, je souhaitais aussi donner la parole à Georges Képénékian pour saluer quelqu'un qui nous a quitté aussi récemment, Jean Jacques Lerrant qui était un grand de la culture, du journalisme et tout simplement de l'humanisme de notre Ville.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire et chers Collègues, je prends la parole pour rendre hommage à Jean-Jacques Lerrant qui nous a quitté au tout début de ce mois de février.

C'était aussi un homme engagé et très attaché à la convivialité qu'il jugeait nécessaire pour le partage des émotions.

Une des figures les plus attachantes de la vie culturelle de ces quarante dernières années nous a quittés. Jean-Jacques Lerrant a marqué discrètement, mais sûrement l'histoire culturelle de notre ville.

Acteur infatigable de la culture, à la fois journaliste et critique, spécialiste de peinture, de littérature, mais aussi de poésie et de théâtre, découvreur de talents, il a tenu les pages de critique dramatique et d'art plastique au journal Le Progrès de 1947 à 1982.

Il a participé à l'écriture d'une grande page de l'histoire culturelle de notre cité au côté de Roger Planchon, Marcel Maréchal, les peintres Truphémus, Avril, Couty, Fusaro, Matchedorf et d'autres.

Le metteur en scène Roger Planchon disait de lui qu'il représentait l'une des consciences de cette ville, un soutien infailible à tous les artistes dont il reconnaissait le talent.

Grande plume, précise et élégante, avec un art abouti de la mise en lumière de ce que l'on ne savait pas toujours exprimer, grand connaisseur du théâtre, il fût nommé Inspecteur Général au Théâtre par le Ministère de la Culture.

C'était un critique capable de défendre le Grand Théâtre sans boudier pour autant des spectacles de music-hall.

Avec ses amis il s'est battu pendant plus de cinquante ans pour la décentralisation culturelle pour que Lyon soit une grande cité culturelle.

J'avais eu le bonheur de travailler avec lui durant de nombreuses années au sein de la fondation Bullukian et autour de professeur Marion et nous avons partagé depuis ma prise de fonction, plusieurs moments privilégiés qu'il savait transformer en véritable amitié.

C'est un homme de culture qui disparaît, un amoureux de l'art, un critique exigeant et raffiné, un homme libre qui aimait Lyon.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Képénékian.

Désignation des représentants de la Ville de Lyon pour siéger à la commission de médiation Droit Au Logement Opposable du Rhône (DALO)

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« ...qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Toutefois, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté à l'unanimité.)

L'article R 441-13 du code de la construction et de l'habitation fixe la composition de la commission de médiation placée auprès du Préfet, instance créée par la loi du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable. Sa mission est d'examiner les recours amiables en vue d'obtenir un hébergement ou un logement formulée par des personnes mal logées ou sans logement. Le mandat des membres de cette commission est de 3 ans à titre individuel. L'arrêté préfectoral du 1er février 2008 par lequel a été créée la première commission du département du Rhône arrive à échéance pour la plupart de ses membres. Le Préfet souhaite renouveler sa composition. Pour le département du Rhône les collectivités sont représentées par 2 membres titulaires désignés par l'Association des Maires du Rhône : 1 proposé par la Ville de Lyon et 1 proposé par le Grand Lyon. Chaque titulaire peut avoir 2 suppléants.

Les mandats des représentants de la Ville de Lyon : Louis Lévêque (titulaire) et Sandrine Runel (suppléante) ne sont pas arrivés à échéance.

En conséquence, au titre de la Ville de Lyon, il convient de proposer à l'Association des Maires du Rhône la désignation d'un autre suppléant :

Je vous propose la candidature de :

Mme Fabienne Séraphin, Conseillère du 3e arrondissement comme 2e suppléante, le mandat de Louis Lévêque en qualité de titulaire et de Sandrine Runel en qualité de 1^{re} suppléante étant confirmé.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Fabienne Séraphin, Conseillère du 3e arrondissement est désignée comme 2^e suppléante.

(Les Groupes Lyon Divers Droite, Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Questions écrites du 1er arrondissement relatives :

a)- aux commerces de proximité

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette première question concerne les commerces de proximité et le marché alimentaire du boulevard de la Croix-Rousse et c'est Isabelle Gleize qui va formuler la question.

Mme GLEIZE Isabelle : Le marché alimentaire du boulevard est l'un des marqueurs forts de l'identité et de l'art de vivre à la Croix-Rousse.

Les élus du 1^{er} arrondissement sont soucieux de sa pérennité, de sa vitalité et de sa qualité. Récemment, une association des forains s'est créée pour promouvoir ce marché alimentaire quotidien.

Quelles actions la Ville de Lyon compte-t-elle mettre en place pour soutenir cette initiative et amplifier la dynamique qu'elle fait naître ?

Dans cette optique de rapprocher les producteurs des consommateurs et de favoriser les circuits courts, pouvez-vous nous indiquer les initiatives que la Ville souhaite mettre en place à la fois pour l'installation de kiosques alimentaires sur l'espace public et sur la question des commerces ambulants ? Ces derniers permettent de faire exister une offre de commerce de proximité de qualité dans des quartiers qui en sont structurellement dépourvus. Le 1er arrondissement se porte candidat pour accueillir ces initiatives, que ce soit sur le bas, l'Ouest ou le cœur des Pentes de la Croix-Rousse.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le marché alimentaire de la Croix-Rousse se positionne en tête de tous les marchés de la Ville de Lyon tant en nombre de commerçants qu'en chiffre d'affaires. Très fréquenté en fin de semaine, il offre une diversité et une qualité de produits drainant une clientèle au-delà du quartier. Plusieurs chefs réputés ont d'ailleurs instauré des liens directs d'achats et d'échanges notamment avec des producteurs bio.

L'Association nouvellement créée depuis 2010 compte une centaine de commerçants présents de longue date sur le marché de la Croix-Rousse. Ces commerçants ont fédéré les énergies pour rendre ce marché encore plus dynamique et porteur du « bien manger » dans un esprit de complémentarité avec le commerce sédentaire. Les projets mis en œuvre et visant à assurer un lien plus direct entre producteurs et consommateurs seront relayés par la Ville, notamment en ce qui concerne l'accompagnement, l'information et la communication.

En complément et pour répondre à une demande de proximité, plusieurs points de vente potentiels ont été identifiés comme étant

commerciallement viables et potentiellement intéressants pour la population. Il s'agit de la place Rouville, la place Morel et la place Colbert.

Des kiosques ou des concepts itinérants pourraient être proposés en complément de l'offre alimentaire déjà existante sur ce secteur. D'autres formes de vente existent déjà sur le secteur, notamment les circuits courts de commercialisation qui permettent au producteur de diminuer, voire de supprimer les intermédiaires entre producteur et consommateur.

Des initiatives existent sur le 1er arrondissement et comptent sept points de livraison de paniers de producteurs qui peuvent être soit des restaurants, soit des associations, notamment l'Épicerie Sociale et Solidaire.

D'autre part, la structure « 3 P'tits pois » créée en 2010 accompagne des groupes d'individus pour la création de micro-magasins ou groupes d'achats pour redistribuer des produits bio, locaux, équitables.

Des soutiens sont apportés par la délégation au développement durable et à l'économie sociale et solidaire auprès de certaines associations de distributions de paniers, de l'épicerie sociale et solidaire, notamment par la création de 2 AMAP pour une distribution hebdomadaire de 100 paniers de fruits et légumes produits localement et enfin auprès de l'Association Art Gens pour l'organisation du « Bellevue Festival 2010 » visant à sensibiliser les Lyonnais, et plus particulièrement les habitants du 1er arrondissement, à consommer de manière responsable.

Par ailleurs, la mission Economie, Sociale et Solidaire travaille aujourd'hui sur un projet de création « d'espace commercial de consommation responsable » pour rassembler dans un même espace des structures de taille différente, sur des secteurs variés : alimentaire, textile/mode, univers de la maison, artisanat. Les circuits-courts d'alimentation ont bien sûr toute leur place dans un tel projet.

b)- au devenir des locaux du collège Truffaut

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Cette question porte sur le devenir des locaux de l'actuel collège François Truffaut puisque ce collège situé sur le 1er arrondissement et le collège Maurice Scève situé sur le 4e, vont se réunir en un seul et même établissement qui sera situé sur le boulevard de la Croix-Rousse et qui ouvrira ses portes en septembre 2013. Les locaux de l'actuel collège Truffaut situés place Morel, appartiennent au Grand Lyon et le Conseil général est actuellement le gestionnaire du bâtiment.

Pour pouvoir commencer à réfléchir, avec les conseils de quartier et l'ensemble des acteurs de proximité, à un projet d'aménagement de ce site, quand il sera libéré de son actuelle activité, il serait souhaitable que nous ayons un calendrier prévisionnel précis des différentes étapes, après le déménagement effectif du collège. Les élus du 1er arrondissement souhaiteraient savoir à quel moment il serait possible de lancer des études

précises sur les possibilités qu'offrent ces locaux et sur la méthodologie à mettre en œuvre en lien avec la Ville ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame le Maire, chers Collègues, effectivement en septembre 2013, deux petits collèges le collège, Maurice Scève du 4e et le collège Truffaut du 1er vont fusionner sur le site de l'ex IUFM, boulevard de la Croix-Rousse. Ceci devrait permettre d'offrir aux collégiens, aussi bien du 1er que du 4e arrondissement un collège avec toutes les caractéristiques modernes nécessaires aujourd'hui.

Evidemment, les deux sites libérés, ont fait l'objet de discussions entre le Conseil général et la Ville de Lyon. Un accord de principe oral a encore été confirmé cet automne par Mme Chuzeville, Vice Présidente pour les collèges, mais demande encore à être confirmé officiellement.

Madame le Maire, vous nous demandez dans quel calendrier nous pourrions effectivement lancer les études. Ce que je peux vous dire aujourd'hui c'est qu'une opération est inscrite au plan de mandat concernant une partie du site du collège Maurice Scève qui doit permettre de relocaliser la Maison de l'enfance du 4e arrondissement, maison de l'enfance qui sera complétée par la création d'une crèche. Pour le collège Truffaut aucune étude, à l'heure actuelle, n'a été engagée et nous attendons justement la confirmation officielle par le Conseil général de son accord oral. Dès que nous aurons cet accord écrit, nous pourrions naturellement, concernant le site du collège Truffaut, engager des études et les concertations nécessaires. Nous souhaitons évidemment que ce soit le plus tôt possible.

c)- à la vignette « professionnels »

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Nous sommes tous ici attachés à la vitalité de nos quartiers en permettant aux seniors mais aussi aux familles de vivre au quotidien en cœur de ville. Cela suppose que des commerçants, des artisans, des services également à la personne, puissent se maintenir sur ces quartiers

Vous le savez, le 1er arrondissement fait partie de ces quartiers très dense où l'offre de stationnement est limitée et suite au passage en stationnement résidant de nombreuses rues des Pentes de la Croix-Rousse, les professionnels qui travaillent et interviennent dans le secteur se trouvent souvent dans des situations délicates. Il s'agit soit de commerçants ou d'artisans qui doivent effectuer des déchargements de matériel, soit des professionnels qui interviennent chez des particuliers, c'est le cas notamment des professionnels du bâtiment de second oeuvre, mais également des professions médicales et paramédicales par exemple.

Pouvez-vous nous indiquer si les modalités pour la création d'une vignette « professionnels » ont été arrêtées, quelles professions seraient alors concernées et selon quel calendrier cette nouvelle vignette pourrait être mise en œuvre ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Madame le Maire du 1er arrondissement, vous posez là une question très importante pour les habitants de votre arrondissement mais également pour tous ceux de la Ville puisque, je le rappelle, maintenant 30 % des places de stationnement en voirie sont payantes, avec évidemment une concentration plus importante dans le centre ville ou dans les cœurs de quartier. Dans tous ces lieux, les habitants ont été satisfaits, car grâce à la vignette « résidents » ils peuvent stationner en trouvant des places. Les visiteurs sont également satisfaits car la rotation des véhicules leur offre des possibilités de stationnement, mais par contre, évidemment, les professionnels mobiles, eux, ne trouvent pas autant de satisfaction pour exercer leurs activités et nous nous sommes penchés sur ce problème, pour essayer de trouver, dans le cadre réglementaire qui est contraignant, une possibilité qui puisse satisfaire ces besoins.

Ce que nous mettons en place, vous en aurez la primeur puisque en vérité, nous le voterons dans notre Conseil municipal du mois de mai prochain et ceci se mettra en place avant l'été. Mais sachez, dès maintenant, que ce système va s'appliquer aux professionnels mobiles, j'entends les artisans ou les autres professionnels qui se déplacent.

Par contre, cela n'apportera pas une solution aux commerçants pendulaires, c'est-à-dire ceux qui viennent travailler, toute la journée, dans le centre ville. Pour ceux-là, d'ailleurs, il n'y a pas de solution pour le stationnement en voirie puisque le temps de stationnement est limité à 1 h et demie ou 3 heures selon les secteurs. Venant toute la journée, ils ne peuvent pas être accueillis en voirie d'autant plus que leur nombre n'est pas du tout en adéquation avec l'offre. Si l'on considère votre arrondissement, Madame le Maire, ainsi que le 2e arrondissement, lorsque l'on regarde les places non occupées par les résidents en voirie, il en reste encore un certain nombre de libres. Mais le chiffre des commerçants qui souhaiteraient venir en voiture dans les 1er et 2e arrondissements est 4 fois plus élevé que le nombre de places disponibles.

Donc s'ils venaient, il faudrait qu'ils mettent 4 voitures pour une seule place de stationnement et par ailleurs, il faudrait aussi que les visiteurs ne viennent plus du tout, ce qui fait qu'il n'y aurait plus de clients dans les commerces.

Naturellement, pour les commerçants qui viennent travailler toute la journée, la solution est soit l'usage d'un autre mode de déplacement soit le passage dans les parcs de stationnement où ils peuvent, avec un abonnement, séjourner toute la journée. C'est d'ailleurs une possibilité qui n'empêche pas que pour eux, lorsqu'ils sont mobiles, lorsqu'ils veulent livrer quelque chose, ils puissent utiliser les aires de livraison qui ont été réservées à leur effet mais le stationnement durable, toute la journée, n'est plus possible dans tous ces quartiers.

Pour revenir aux professionnels mobiles, ce sont les plombiers, les électriciens, les serruriers, les frigoristes, les menuisiers, les vitriers, les

chauffagistes, tous les réparateurs d'urgence dont nous avons bien besoin et qu'il ne faut pas dissuader de venir en centre ville. Il faut leur apporter des solutions améliorées.

Ce que nous avons proposé et qui pourra s'appliquer à partir du mois de mai, c'est d'abord qu'ils puissent stationner toute la demi-journée et pas seulement 1h30 ou 3h00 car le temps des travaux, quelque fois, peut être de 3 à 4 heures. Donc ils peuvent avoir un temps de stationnement qui va jusqu'à 4 heures.

Deuxièmement, le tarif est pour eux réduit avec un dispositif qui comportera la mise en place d'un macaron délivré par la Chambre des Métiers, valable pendant deux ans et puis, un système de pré-paiement du stationnement avec un support qui s'appelle le PIAF et qui débitera selon le temps écoulé. Pour eux, c'est à peu près moitié prix d'un usager habituel. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir $\frac{1}{4}$ d'heure gratuit, ils auront $\frac{1}{2}$ heure gratuite. Pour 1h00 de stationnement, ce sera 1 € et ensuite, des tarifs qui sont, en moyenne, la moitié du prix habituel, de sorte qu'ils ne seront pas dissuadés de venir exercer leurs activités professionnelles. Ceci a été négocié avec leurs représentants, notamment avec la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment). Par ailleurs, je le répète, des solutions existent pour tous les autres : les artisans du bâtiment qui viennent sur des grands chantiers plus durables peuvent s'adresser au service de l'occupation temporaire de l'espace public de la Ville de Lyon (OTEP), on leur délivre des possibilités pour stationner à proximité du chantier. Les autres artisans et commerçants qui veulent livrer peuvent utiliser soit toutes les places de stationnement pendant $\frac{1}{4}$ d'heure gratuitement, soit les aires de livraison où avec un disque, ils ont une possibilité d'accès privilégié.

Enfin, les professions médicales ou paramédicales bénéficient d'une tolérance avec l'exposition, sous le pare-brise, du caducée pendant leurs activités professionnelles.

Voilà le projet. Je vous donnerai de façon plus détaillée les mesures très précises mais les grandes lignes et la philosophie de ce dispositif sont résumées ici et s'appliqueront d'ici l'été dans tous les arrondissements de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame le Maire, tout cela vous convient ?